

**ARRETE n° 23-AT-0741
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0669**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement
rue Maurice Thorez
du 15/08/2023 au 01/09/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0669 en date du 31/07/2023,

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -JP/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Considérant que la date d'intervention ENEDIS est reportée,

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0669 du 31/07/2023, portant
réglementation de la circulation 78 rue Maurice Thorez, sont prorogées jusqu'au
01/09/2023.

Article 2 : Monsieur Souleymane SISSAKO (AXE BTP) est chargé de l'exécution
du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en
vigueur.

MAIRIE DE NANTERRE, le 3 Août 2023
le Maire de NANTERRE

JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Souleymane SISSAKO (AXE BTP) axebtp77@gmail.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.